

20230629_011TER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_21_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	L. FORICHON	procuration à	C. QUÉRO
	P. DOUWES		C. BEUDIN
	C. TIPHINEAUD		J-B. PAUL
	M. GRIMONT		M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		N. MONZON
	T. BAYRAK		V. MOREAU
	M. LEGOFF		P. ROUYER
	M. ALOUI		G. BORRELLY

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE 50 000 ARBRES POUR LE VAL-DE-MARNE – TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES AU STADE PIERRE POUGET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

VU l'avis de Commission Ressources en date du 27 juin 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité pour la plantation de 55 arbres au Stade Pierre Pouget sur la ville d'Ablon-sur-Seine,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20230629-20230629_01

20230629_011TER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la plantation de 55 arbres au Stade Pierre Pouget.

SOLLICITE le soutien financier du département du VAL-DE-MARNE au titre de la Dotation de 50 000 arbres pour la réalisation de cette opération.

DIT que le coût global de l'opération de travaux de plantation d'arbres au Stade Pierre Pouget est estimé à 18 000 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 29 juin 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20230629-20230629_01